



Ville de Neuchâtel

Deuxième projection annuelle des comptes 2005

Le résultat de la seconde projection des comptes 2005, basé sur la situation des comptes au 30 septembre, s'améliore de plus de 1,2 million de francs par rapport à la première projection effectuée sur la base des comptes au 30 juin. Les charges ont été réduites de plus de 900'000 francs suite à notre décision de comprimer les dépenses, et les recettes augmentent de plus de 300'000 francs.

Par rapport au budget 2005, le résultat de la seconde projection des comptes prévoit une aggravation du déficit de l'ordre de 900'000 francs pour atteindre 6,3 millions de francs. La détérioration par rapport au budget est due principalement à des revenus inférieurs (-0,6%), alors que les charges sont légèrement inférieures aux montants prévus au budget (-0,2%).

Les revenus sont inférieurs au budget de 1,4 million de francs en raison du recul de 1,8 million de francs des recettes fiscales, partiellement compensé par les autres revenus.

Les charges sont globalement inférieures au budget 2005 malgré l'indice servi pour les salaires 2005 supérieur de 0,8% à celui retenu pour l'élaboration du budget.

Compte tenu de la fortune nette au 31 décembre 2004 et de son alimentation par le produit de la vente des terrains de Boudry et des Ponts-de-Martel, elle couvrira le déficit de l'exercice 2005.

Neuchâtel, le 23 novembre 2005

LE CONSEIL COMMUNAL

1. Analyse détaillée des principaux écarts par nature

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart	En %
CHARGES				
Charges de personnel	91'849'000	91'295'700	553'300	0.6%
Biens, services et march.	38'257'200	37'245'200	1'012'000	2.7%
Intérêts passifs	24'505'400	24'980'600	-475'200	-1.9%
Amortissements	17'627'000	18'540'500	-913'500	-4.9%
Dédommag. à collectivités publ.	13'287'900	13'192'100	95'800	0.7%
Subventions accordées	33'194'400	32'668'300	526'100	1.6%
Attrib. aux financ. spéciaux	868'000	560'800	307'200	54.8%
Autres charges	18'382'900	19'864'600	-1'481'700	-7.5%
Total	237'971'800	238'347'800	-376'000	
REVENUS				
Impôts	119'436'000	121'237'000	1'801'000	1.5%
Revenus des biens	16'026'800	16'808'400	781'600	4.7%
Contributions	41'560'600	39'558'100	-2'002'500	-5.1%
Dédommag. de collectivités publ.	4'286'500	4'170'400	-116'100	-2.8%
Subventions acquises	9'758'300	9'226'800	-531'500	-5.8%
Prél. aux financ. spéciaux	1'098'500	1'193'300	94'800	7.9%
Autres revenus	32'169'200	33'704'000	1'534'800	4.6%
Bénéfice net des SI	7'308'800	7'052'600	-256'200	-3.6%
Total	231'644'700	232'950'600	1'305'900	
EXCEDENT DE L'EXERCICE				
	6'327'100	5'397'200	929'900	

Les variations et les comparaisons contenues dans ce document n'incluent pas les chiffres des Hôpitaux dont la prise en charge du déficit est entièrement assumée par l'Etat dès 2005. S'agissant des Services industriels, seul le résultat net figure dans cette analyse et fait l'objet de commentaires au chapitre 15.

2. Charge de personnel

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Administration	72'745'000	72'248'200	496'800
Ecoles	19'104'000	19'047'500	56'500
Aggravation			553'300

Ce groupe de charges présente une aggravation de 1% par rapport au budget 2005. S'agissant de l'administration, la communalisation du personnel de la crèche Centre-ville provoque une augmentation des charges de personnel de 757'900 francs.

Les efforts réalisés dans les différents services permettent non seulement de réduire l'effet financier de cette communalisation sur les charges de personnel, mais également de compenser entièrement l'aggravation de 558'000 francs due à l'écart entre l'indice servi en 2005 de 104.4 et celui retenu dans le cadre de l'élaboration du budget 2005 (103.6).

3. Biens, services et marchandises

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Administration	35'617'700	34'870'400	747'300
Ecoles	2'639'500	2'374'800	264'700
Aggravation			1'012'000

Les charges du groupe « biens, services et marchandises » de l'administration sont aggravées par les dépenses imprévues de 520'000 francs provoquées par le déraillement du Fun'ambule, dont 246'000 francs sont pris en charge par l'assurance. Les loyers des Domaines progressent de 130'000 francs en raison d'une non budgétisation. La communalisation de la crèche Centre-ville a pour conséquence une augmentation des dépenses de 85'000 francs. Les

Ecoles du sport enregistrent une aggravation de 86'000 francs, partiellement compensée par des revenus.

4. Intérêts passifs

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Intérêts compensatoires	150'000	100'000	50'000
Dette à court terme	490'000	1'005'000	-515'000
Dette à long terme	23'865'400	23'875'600	-10'200
Amélioration			-475'200

Le maintien des taux d'intérêts à court terme exceptionnellement bas par rapport à ceux estimés lors de l'élaboration du budget 2005 explique l'amélioration de ce groupe de charges.

5. Amortissements

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Pertes et abandons, escomptes	1'858'300	1'804'800	53'500
Imputation forfaitaire d'impôt	2'777'100	2'700'000	77'100
Amortissements	12'991'600	14'035'700	-1'044'100
Amélioration			-913'500

Si les pertes, notamment fiscales, et l'imputation forfaitaire d'impôt sont conformes aux montants prévus au budget 2005, les amortissements sont très inférieurs. Cet écart provient essentiellement des bâtiments scolaires dont la baisse des amortissements est entièrement compensée par une baisse des loyers facturés aux écoles.

6. Dédommagements à des collectivités publiques

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Participation ESRN	12'600'000	12'599'300	700
Subsides scolaires	404'400	430'000	-25'600
Autres	283'500	162'800	120'700
Aggravation			95'800

Les charges de l'ESRN sont parfaitement maîtrisées et la part de la Ville est donc très proche de celle prévue au budget 2005.

La position "Autres" est aggravée par le dédommagement versé par la Ville au fonds paritaire de formation (+ 51'000 francs) ainsi que par les frais de formation professionnelle facturés par l'Etat à l'Office du travail (+ 57'500 francs).

7. Subventions accordées

(- = amélior. / + = aggrav.)	Comptes 2004	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Aide sociale	5'351'241	6'557'000	5'000'000	1'557'000
Fonds de péréquation	6'794'751	5'076'600	6'200'000	-1'123'400
Crèches, part APE	2'371'337	2'250'000	2'530'000	-280'000
Part déficit mesures d'intégration prof.	1'270'139	1'376'800	1'543'700	-166'900
Autres	21'237'241	17'934'000	17'394'600	539'400
Aggravation				526'100

La part de la Ville à l'Aide sociale poursuit son inquiétante progression (supérieure de plus de 22% par rapport à 2004). La diminution de la part versée par la Ville au fonds de péréquation s'explique par le recul des revenus fiscaux en 2003 et 2004 (base de calcul).

L'aggravation des autres subventions est due notamment à la subvention de 200'000 francs versée au Centre de santé et dont le financement a été repris par l'Etat, raison de la non budgétisation en 2005. Cette charge résiduelle s'explique par la non-reconnaissance

d'une partie des coûts qui reviennent aux communes desservies.

Cette projection ne tient pas compte de la facturation tardive par l'Etat d'une part d'un million de francs aux charges des établissements spécialisés AI pour les années antérieures à 2005 que nous contestons avec les deux autres villes, dans la mesure où ce domaine relève du canton dans le cadre de la deuxième étape du désenchevêtrement des tâches.

8. Attributions aux financements spéciaux

(- = amélior. / + = aggrav.)	Comptes 2004	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Amort. avance taxe épuration	347'002	362'500	259'300	103'200
Amort. avance taxe déchets	237'326	226'900	237'300	-10'400
Aménagement place de parcs	64'800	201'300	50'000	151'300
Autres	470'623	77'300	14'200	63'100
Aggravation				307'200

Le faible excédent du produit de la taxe d'épuration permet d'amortir plus rapidement l'avance au financement spécial, qui sera ainsi presque totalement résorbée en fin d'année.

L'augmentation des recettes de la contribution pour places de parc manquantes provoque une augmentation de l'attribution à la réserve affectée.

9. Impôts

(- = amélior. / + = aggrav.)	Comptes 2004	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Personnes physiques	98'275'893	73'000'000	73'800'000	800'000
Personnes morales	41'440'459	43'800'000	43'500'000	-300'000
Rectificatifs et amendes	2'236'691	1'650'000	3'100'000	1'450'000
Prélèv. prov. déb. impôts	700'000	-	-	-
Taxe sur les spectacles	902'374	854'000	705'000	-149'000
Taxe des chiens	126'392	132'000	132'000	-
Aggravation				1'801'000

A la fin du mois d'octobre, les prévisions des recettes fiscales annoncent une aggravation de 1% par rapport au budget 2005. Pour les personnes physiques, la détérioration est principalement due à l'impôt sur la fortune.

Nous rappelons que le coefficient fiscal est de 62% en 2005 après une baisse de 30 points suite à l'entrée en vigueur du désenchevêtement des tâches entre l'Etat et les communes au 1^{er} janvier 2005.

L'amélioration des recettes fiscales des personnes morales provient principalement du produit de l'impôt sur le capital.

L'importante détérioration des recettes des taxations rectificatives est la conséquence de la morosité économique de ces dernières années.

10. Revenus des biens

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Participations	783'500	775'100	-8'400
Intérêts sur impôts	800'000	800'000	-
Ventes de vins	900'000	900'000	-
Loyers des immeubles Domaines	1'243'200	1'234'400	-8'800
Loyers des immeubles Urbanisme	8'072'900	8'971'500	898'600
Taxe parcomètres	1'400'000	1'200'000	-200'000
Autres	2'827'200	2'927'400	100'200
Aggravation			781'600

La diminution du produit des loyers des immeubles est due à des locaux vacants, aux chiffres d'affaires d'établissements publics plus faibles que prévu et aux loyers inférieurs aux montants budgétés pour les écoles.

La taxe des parcomètres présente un montant nettement supérieur au montant prévu au budget 2005, comme cela avait déjà été le cas lors du bouclage des comptes de l'exercice 2004.

L'aggravation des autres revenus est compensée par des baisses de charges correspondantes.

11. Contributions

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Prestation de l'économat	690'000	900'000	210'000
Prestations du CEG	6'914'000	6'436'300	-477'700
Rembours. subv. Centre de santé	550'400	-	-550'400
Crèches et accueil des écoliers contributions des parents	1'393'700	1'148'900	-244'800
Police du feu	1'893'900	1'554'800	-339'100
Autres	30'118'600	29'518'100	-600'500
Amélioration			-2'002'500

La facturation des prestations et les taxes qui constituent la grande part de ce groupe de revenus, s'améliorent de plus de 2 millions de francs (+ 5%).

Les prestations et fournitures à des tiers du CEG sont en hausse. L'amélioration due au remboursement des subventions au Centre de santé est partiellement réduite par la subvention accordée à ce centre de 200'000 francs et qui ne figure pas au budget 2005.

La contribution des parents à la crèche Centre-ville, qui n'était pas prévue au budget, explique la quasi-totalité de l'amélioration de ce poste.

Les interventions du SIS et les remboursements de salaires par les assurances expliquent l'amélioration à la Police du feu.

Les principales autres améliorations sont les suivantes :

- La prestation des assurances pour le déraillement du Fun'ambule est de 246'000 francs,
- les prestations et remboursements de frais à la Police pour 116'200 francs,
- les finances de cours aux Ecoles du sport pour 154'000 francs.

12. Dédommagements de collectivités publiques

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Parts des communes accueil de la petite enfance	699'100	580'000	-119'100
Convention service sanitaire	1'563'800	1'723'400	159'600
Convention centre de secours	584'500	672'500	88'000
Autres	1'439'100	1'194'500	-244'600
Amélioration			-116'100

L'amélioration de la part à l'accueil de la petite enfance provient de la crèche des Bercles et de la crèche Centre-ville.

Les mesures d'économie réalisées au Service sanitaire et au Centre de secours diminuent la participation que la Ville perçoit au titre de dédommagements de collectivités publiques.

L'écart sur les autres dédommagements provient de la convention SIDLC pour 228'600 francs, qui figure à ce chapitre alors que ce revenu avait été porté au budget à tort au chapitre des subventions acquises.

13. Subventions acquises

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Forêts, subv. féd. et cant.	302'000	261'500	-40'500
Subvention fédérale SEMO	617'000	800'000	183'000
Subvention cantonale PC	519'700	10'000	-509'700
Autres	8'319'600	8'155'300	-164'300
Amélioration			-531'500

La nouvelle subvention cantonale versée au Service de la protection civile est compensée par la redevance cantonale que ce service verse au canton.

Dans les autres subventions, celle versée aux Ecoles enfantines et primaires est stable et se monte à 5'400'000 francs.

14. Prélèvements aux financements spéciaux

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Encourag. formation et maintien emplois	103'900	103'900	-
Attribution à avance déchets	-	-	-
Rés.ent. Immeubles locatifs	751'000	850'000	99'000
Réserve des ports	145'500	149'400	3'900
Autres	98'100	90'000	-8'100
Aggravation			94'800

Le prélèvement à la réserve pour l'entretien des immeubles locatifs correspond aux charges d'entretien effectué sur ces immeubles.

Les prélèvements aux réserves sont conformes à la législation en vigueur.

15. Bénéfice net des SI

(- = amélior. / + = aggrav.)	Estimations 2005	Budget 2005	Ecart
Bénéfice avant attribution et prélèvement aux réserves	7'203'800	6'967'100	-236'700
Amortissement avance au financement de l'eau	105'000	85'500	-19'500
Attribution à la réserve élect.	-	-	-
Prélèvement à la réserve de l'eau	-	-	-
Amélioration			-256'200

Le gaz naturel transitant pas les réseaux de la Ville pour le compte de Gansa avait été budgétisé dans les comptes achats de gaz pour revente et ventes de gaz. Les montants correspondant sont, dès l'exercice 2005, comptabilisés dans les comptes travaux de tiers pour revente (charges) et ventes de prestations (produits). En conséquence, si les montants d'achats et de vente de gaz naturel sont inférieurs par rapport au budget,

la marge brute est améliorée de 500'000 francs. Par contre, les ventes de prestations augmentent de 3'710'000 francs en relation avec le gaz transitant par la Ville et les travaux de tiers pour revente augmentent de 3'640'000 francs. Quant à la marge brute sur l'électricité, elle diminue de 50'000 francs.

Compte tenu d'une amélioration de plus de 400'000 francs des intérêts passifs et de l'augmentation des charges des traitements du personnel auxiliaire de 700'000 francs à mettre en liaison avec les ventes de prestations, l'amélioration du bénéfice des Services industriels est de 252'200 francs.